

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 16 mai 2000, portant nomination des membres
des Comités de Coordination de la Lecture publique**

A.Gt 29-01-2001

M.B. 16-03-2001

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 28 février 1978 organisant le Service public de la Lecture, modifié par les décrets des 21 octobre 1988, 19 juillet 1991 et 30 novembre 1992;

Vu l'arrêté du 14 mars 1995 du Gouvernement de la Communauté française, relatif à l'organisation du Service public de la Lecture, modifié par les arrêtés des 2 septembre 1997 et 8 novembre 1999;

Considérant que l'article 70 de l'arrêté du 14 mars 1995 prévoit l'existence des Comités provinciaux de Coordination de la Lecture publique, et qu'il convient de procéder à la désignation de leurs membres,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er}, § 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 mai 2000 est modifié comme suit :

M. Jacques Lebrun est désigné en qualité de secrétaire du Comité.

Article 2. - L'article 1^{er}, § 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 mai 2000 est modifié comme suit :

M. Freddy Renier est désigné en qualité de secrétaire du Comité.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 29 janvier 2001.

Bruxelles, le 29 janvier 2001.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

Le Ministre de l'Audiovisuel, des Arts et des Lettres,

R. MILLER